

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 17 JUIN 2024 à 18 HEURES 30**

Le 17 juin 2024 à 18 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Frédéric ROUET, Maire.

Présents : ROUET Frédéric, TORELLI Jean-Marie, MACHUROT Suzy, BOURGEOIS Gérard, JEAN Marylène, SAINT CLAIR SPROUL BOLTON Philippe, JAUMOTTE Ghyslaine, GAGNAIRE Serge, JEAN Fabien, LORENZI Magali, DE LUCA Cécile, BLAISE Marine

Procurations : LAZARE Florent à ROUET Frédéric, FABRE Isabelle à JEAN Marylène, CROSET Bertrand à BLAISE Marine

Absents :

Secrétaire : MACHUROT Suzy

DECISION DU MAIRE

N°13/2024 du 18 Avril 2024 ó EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Non préemption des parcelles Section E n°1807, 1812 et 1813 zone d'activité des Fontaynes appartenant à SPL TERRITOIRE VAUCLUSE

N°14/2024 du 18 Avril 2024 ó EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Non préemption de la parcelle Section E n°1784 zone d'activité des Fontaynes appartenant à SPL TERRITOIRE VAUCLUSE

N°15/2024 du 30 Mai 2024 ó PROGRAMME VOIRIE 2024 ó DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU CVA 2023-2025 PART THEMATIQUES SOCLES

Le programme voirie 2024 (réfection chemin du cimetière, rue des michouilles et rue du moulin) est estimé à 207 900.00 euros H.T.

Nous sollicitons le Département au titre du CVA pour un montant de 62 947.50 euros.

N°16/2024 du 30 Mai 2024 ó ATTRIBUTION D'UNE CONCESSION DANS LE CIMETIERE COMMUNAL

Il est accordé une concession trentenaire à Madame Martine PIERONI et à Monsieur Olivier LOPEZ pour la somme de 225 euros.

N°17/2024 du 13 Juin 2024 ó DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA REPARTITION DES AMENDES DE POLICE 2024

La sécurisation du chemin du cimetière est estimée à 39 650.00 euros H.T.

Nous sollicitons la somme de 24 500 euros au titre de la répartition des amendes de police 2024

N°18/2024 du 14 Juin 2024 ó RENOUVELLEMENT D'UNE CONCESSION DANS LE CIMETIERE COMMUNAL

Il est accordé à Madame Mireille GADON le renouvellement de la concession dont elle est titulaire pour une durée de 10 ans pour la somme de 250 euros.

DELIBERATIONS

N° 1 ó Modification de la régie Camping-Piscine

A l'unanimité des membres présents et représentés,

La modification porte sur le montant de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver : elle est maintenant de 20 000 euros tous types de règlements confondus.

N° 2 ó Renouvellement de la convention avec le Syndicat d'énergie Vauclusien pour l'exploitation de la station de recharge des véhicules électriques et hybrides

Voté à l'unanimité des membres présents et représentés

La convention relative à la maintenance des stations de recharges situées sur l'Esplanade Claude Bérard est renouvelée pour 10 ans, la participation de la commune est de 600 euros H.T. par an.

N° 3 ó Camping Piscine Saison 2024

Voté à l'unanimité des membres présents et représentés

Les tarifs sont inchangés.

La piscine sera ouverte du 29 juin au 1^{er} septembre 2024

N° 4 ó Convention de surveillance de la piscine municipale avec l'association « Entente Nautique de Chateaurenard »

Voté à l'unanimité des membres présents et représentés

L'association assurera la surveillance des cours de natation aux enfants de l'école du 13 juin au 2 juillet 2024 et la surveillance du bassin l'après-midi du 29 juin au 1^{er} septembre 2024 pour la somme totale de 15 150 euros.

N° 5 ó Convention de mise à disposition de la piscine municipale à l'association « Entente Nautique de Chateaurenard »

Voté à l'unanimité des membres présents et représentés.

La commune donne accès gracieusement au bassin à l'association afin que les maîtres-nageurs donnent des cours de natation gratuits aux enfants dans le cadre du programme « j'apprends à nager ».

N° 6 ó Convention de mise à disposition de la buvette de la piscine avec l'association « Le Foyer Rural »

Voté à l'unanimité des membres présents et représentés

Les membres de l'association « Le Foyer Rural » vont gérer la buvette de la piscine. Les bénéficiaires serviront à financer des travaux de restauration du patrimoine sur le village.

N° 7 ó Subvention exceptionnelle à la Société Hippique de Sault

Voté à l'unanimité des membres présents et représentés

La commune va doter de 550 euros la 3^{ème} course qui porte le nom de Grand Prix de Villes sur Auzon du Grand Prix de la Course des Lavandes organisé le 11 août 2024 à l'hippodrome du Deffends de SAULT.

N°8 ó Modification du tableau des effectifs

Voté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Création d'un poste d'attaché principal à temps plein.

N° 9 ó Admission en non-valeur de créances irrécouvrables

Voté à l'unanimité des membres présents et représentés.

L'admission en non-valeur n'éteint pas la créance et ne fait pas obstacle à un recouvrement ultérieur.

Admission en non-valeur d'impayés de la régie enfance de 2020 et 2023 pour un montant total de 170.10 euros.

N°10 ó Adhésion au groupement de commandes porté par le Syndicat Mixte d'Énergie du Département des Bouches du Rhône (SMED 13) et le Syndicat d'Énergie Vauclusien (SEV 84) pour l'achat d'énergies et de travaux, fournitures et services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique

Voté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Cette convention signée entre la commune et le SMED 13, le coordonnateur, concerne l'adhésion à un groupement de commandes pour l'achat d'électricité afin d'obtenir de meilleurs tarifs.

La commune confirmera son engagement lorsque le marché sera lancé.

N° 11 ó Convention de mise à disposition d'une structure nomade avec la Compagnie Maaloum

Voté à l'unanimité des membres présents et représentés

La Compagnie Maaloum est composée de comédiens et de musiciens. Elle a pour objectif de partager littérature et musique avec le public en allant à sa rencontre dans différents villages. Des salons d'écoute sont installés à titre gracieux dans un espace ouvert. Notre commune va les accueillir devant la bibliothèque du 9 au 15 septembre 2024.

N° 12 ó Subvention exceptionnelle à l'association « Le Foyer Rural »

Voté à l'unanimité des membres présents et représentés

Monsieur Torelli, Président de cette association ne prend pas part au vote

Les membres de la section couture du Foyer Rural ont proposé de confectionner de nouveaux bavoirs pour les plus jeunes enfants du restaurant scolaire, afin de remplacer les actuels fort usagés. La commune octroie une subvention exceptionnelle de 100 euros afin de financer les fournitures.

N° 13 ó Coupes Affouagères exercice 2024-2025

Voté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Le montant de la taxe affouagère est fixé à 60 euros par personne.

Les trois garants sont : Suzy MACHUROT, Vincent GIRARD et Daniel TOURNIAIRE.

N° 14 ó Convention avec le Laboratoire Départemental d'Analyses du Gard pour les contrôles d'hygiène alimentaire.

Voté à l'unanimité des membres présents et représentés

Le Laboratoire Départemental d'Analyses du Vaucluse réalise actuellement tous les contrôles d'hygiène du restaurant scolaire : analyse des échantillons alimentaires, des prélèvements de surfaces etc.. Le Département ferme ce service le 31 août 2024.

Nous allons donc conventionner avec le Laboratoire Départemental d'Analyses du Gard pour le même service à compter du 1^{er} septembre 2024

FAIT A VILLES-SUR-AUZON, le 17 juin 2024

Le Maire,
Frédéric ROUET